

**AVIS AU PUBLIC – Audiences et médiations en personne – 23 novembre 2020**

Le 24 août 2020, la Commission a mis en place des mesures lui permettant de reprendre certaines audiences et médiations en personne, dans ses bureaux du 505, avenue University, à Toronto, tout en précisant qu'il était toujours présumé que les audiences se tiendraient par vidéoconférence, sauf si elle ordonnait qu'une audience particulière ait lieu en personne. De même, les séances de médiation ont continué à se dérouler sous une autre forme (vidéoconférence ou conférence téléphonique), sauf si la Commission ordonnait qu'une séance particulière se déroule en personne. La Commission a souligné que tenir des audiences sous une forme autre qu'en personne était le seul moyen d'éliminer le risque de transmission de la COVID-19.

Le 23 novembre 2020, Toronto a été placé en confinement en vertu du Cadre d'intervention pour la COVID-19 du gouvernement provincial. En conséquence, et jusqu'à nouvel avis, la Commission ne tiendra pas d'audience ou de médiation en personne, sauf circonstances exceptionnelles démontrées.